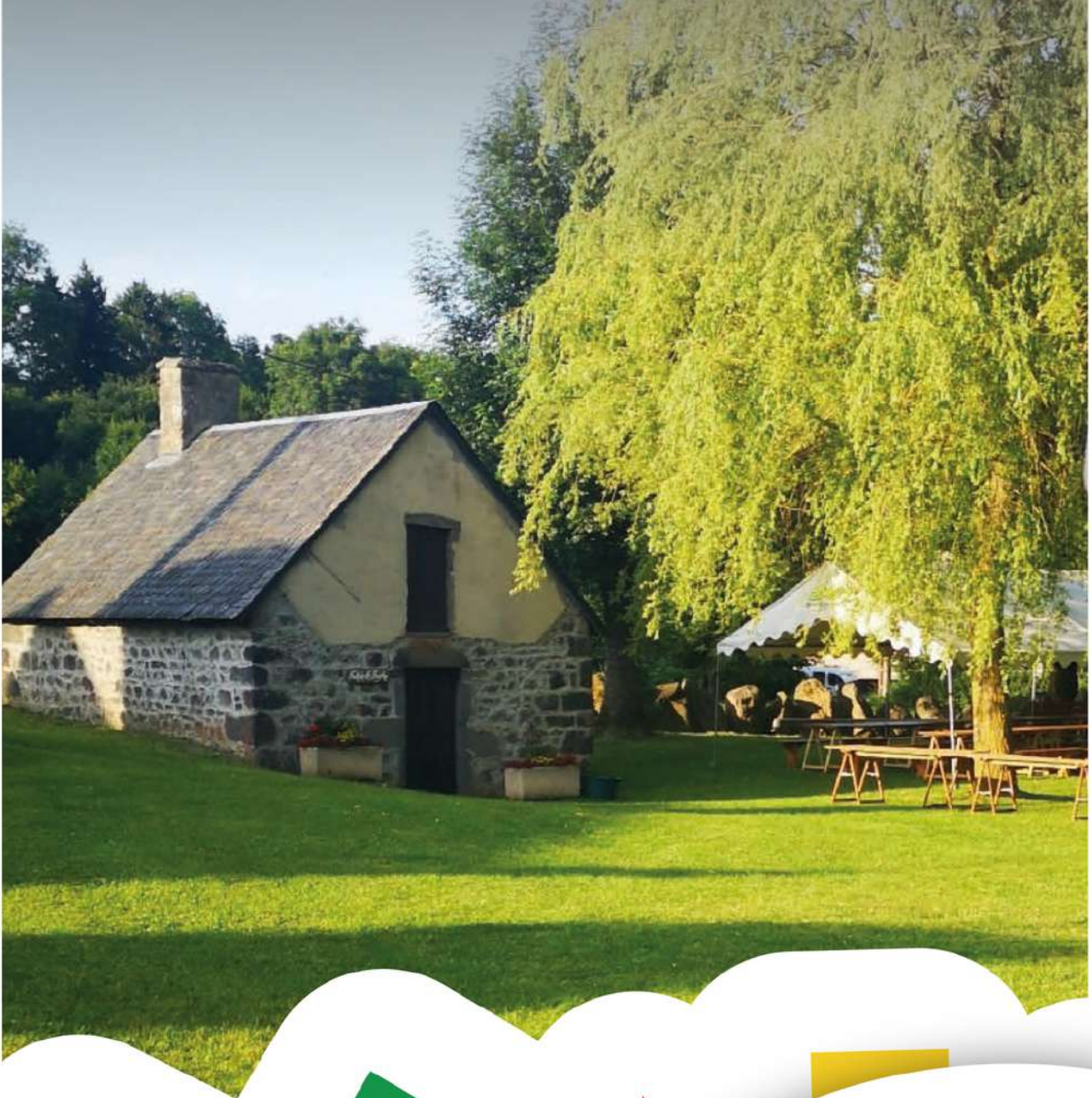




néBOUZAT

NOTRE COMMUNE

Bulletin Municipal numéro 39 - année 2023



Chers amis,

En début d'année 2024, je vous invite à parcourir ce traditionnel bulletin d'informations municipales annuel.

L'année 2023 restera marquée par un retour à une situation économique inflationniste résultant de la crise énergétique (charges supplémentaires en électricité, gaz, carburants, alimentation...); notre commune est comme tout citoyen ou entreprise impactée fortement par cette flambée des prix.

A contrario, les recettes de nos collectivités sont de plus en plus encadrées par le gouvernement ; c'est une véritable liberté de gestion, d'autonomie fiscale et de libre administration de nos communes qui est remise en cause. Les dernières lois et mesures prises sur les règles d'urbanisme en sont le parfait exemple : ces nouvelles dispositions inquiètent particulièrement les maires ruraux pour le développement et l'avenir de leur territoire.

Malgré cela, nous devons garder le cap et conserver la foi dans notre mission.

En 2023, nous avons pu concrétiser nos projets :

- Réseaux d'assainissement et d'eau potable et enfouissement des réseaux secs sur le village de Récoleine ;
- Création d'une aire de jeux pour nos jeunes enfants, très appréciée et très fréquentée ;
- Travaux d'isolation sur le bâtiment ancienne mairie & école, en cours de finition pour permettre de diminuer les factures énergétiques.

Deux projets structurants pour Nébouzat devraient voir le jour en 2024 :

- L'un porté et financé par notre communauté de communes : la construction d'une crèche d'une capacité de 18 places pour un montant d'investissement de 720 000 € HT ;
- L'autre porté par la commune : la construction d'une maison de santé à l'entrée du bourg qui permettra de regrouper les cabinets des médecins, des infirmières, des sage-femmes, voire d'autres professionnels de santé.

Je profite de ce bulletin pour vous demander de respecter les limitations de vitesse sur nos voies communales. Ce sont quelques individus qui mettent à mal notre sécurité et celle de nos enfants ; sachez que j'interviendrai pour faire verbaliser ces contrevenants.

En cette année olympique où notre pays accueille ces jeux planétaires, je vous invite et vous encourage à participer en juin aux Jeux 2024 en Dômes Sancy Artense, initiés par notre communauté de communes, dont l'objectif est de créer du lien social autour d'un projet fédérateur favorisant la pratique physique et sportive et qui se veut convivial et festif.

Au nom de mon équipe municipale et en mon nom personnel, je vous souhaite une bonne et heureuse année 2024.

Votre Maire, Alain MERCIER

Mairie de Nébouzat

32 place de l'Église,
63 210 - Nébouzat
04 73 87 10 10
communedenebouzat@orange.fr
www.nebouzat63.fr

Horaires d'ouverture

Lundi : 14h00 à 18h00
Mardi : 10h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00
Mercredi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00
Samedi : 9h00 à 12h00

Permanence du Maire

Sur rendez-vous
Mardi de 10h30 à 12h00
Samedi de 11h00 à 12h00

Le Conseil Municipal

Maire

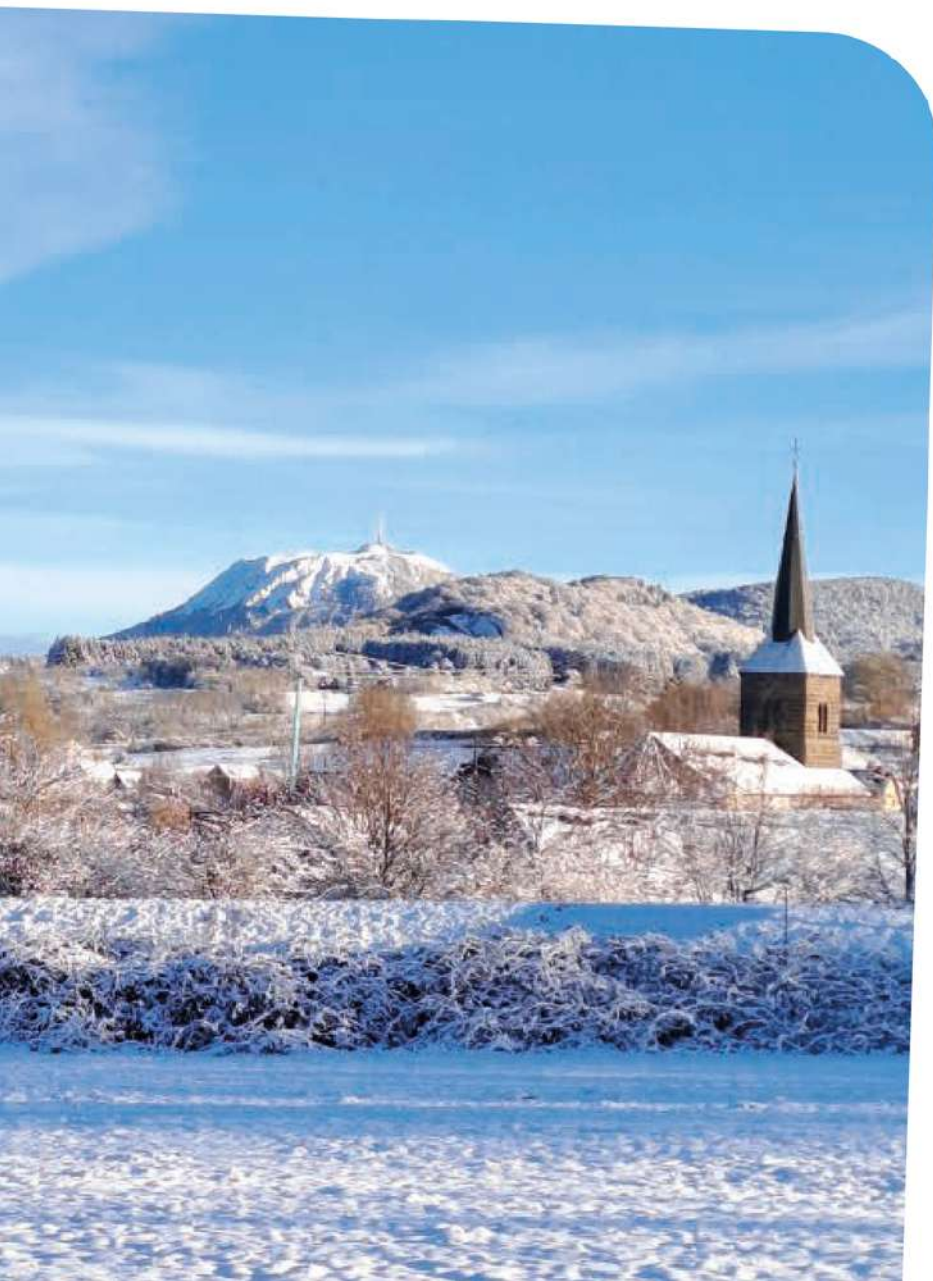
Alain MERCIER

Adjoint(s) au Maire

Mathieu LASSALAS
Marie-Chantal DELARBRE
Paul COUDERT
Nicole NEYRIAL

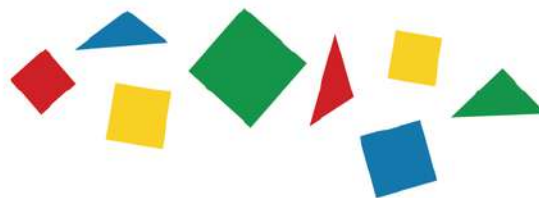
Conseillers Municipaux

Ghislaine ONDET
Marc LAFARGE
Emilie ROCHEZ
Virginie BREUIL-BOSDURE
Umberto MENDO
Michel MOREL
Jean DAVID
Jérôme PLANCHAT
Didier MORANGES



Sommaire

ÉDITO DU MAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
& DÉLIBÉRATIONS
SERVICES COMMUNAUX
ACTION SOCIALE
COMPTES ADMINISTRATIFS
RÉALISATIONS 2023
RÉALISATIONS 2024
LES JEUX DSA
LES ASSOCIATIONS
URBANISME 2023
ÉTAT CIVIL 2023
AGENDA 2024



RESTES A REALISER 2022 – BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal adopte les états des restes à réaliser suivants :

- dépenses d'investissement : 484 126.32 €
(quatre cent-quatre vingt-quatre mille cent vingt-six euros trente-deux centimes) ;
- recettes d'investissement : 260 861.00 €
(deux cent soixante mille huit cent soixante et un euros).

RESTES A REALISER 2022 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal adopte les états des restes à réaliser suivants :

- dépenses d'investissement : 800 122.72 €
(huit cent mille cent vingt-deux euros et soixante-douze centimes) ;
- recettes d'investissement : 546 666.34 €
(cinq cent quarante-six mille six cent soixante-six euros et trente-quatre centimes).

TARIFS ABONNEMENTS EAU ET ASSAINISSEMENT 2023

Les tarifs des abonnements au réseau de distribution de l'eau potable et de la collecte des eaux usées applicables à la facturation 2023 sont fixés comme suit :

*** EAU POTABLE :**

- Abonnement résidence principale : 57 €
- Abonnement résidence secondaire : 82 €

*** ASSAINISSEMENT :**

- Abonnement résidence principale ou résidence secondaire : 35 €

A compter du 1er janvier 2023, les abonnements et consommations seront facturés uniquement aux propriétaires. À charge pour eux de re facturer à leurs locataires.

EMPRUNT POUR PROGRAMME TRAVAUX ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE DE RECOLEINE

Vu la nécessité d'effectuer un emprunt de 400 000 € sur le budget eau et assainissement pour l'opération liée aux travaux d'assainissement et eau potable de Récoleine, l'offre du Crédit Agricole est retenue, à savoir :

- taux fixe à 3.28 % - emprunt sur 25 ans - échéance mensuelle - échéance constante.

CONVENTION DE FINANCEMENT DE TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC D'INTERET COMMUNAL – OPTIMISATION DES SYSTEMES DE GESTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Le devis estimatif du Territoire d'Énergie du Puy-de-Dôme pour les travaux d'optimisation des systèmes de gestion de l'éclairage public est accepté avec versement d'un fonds de concours de 730 € pour le financement des travaux d'éclairage public d'intérêt communal.

DEMANDE ACQUISITION TERRAIN COMMUNAL RUE DE LA CHAPELLE

Vu la délibération DCM2022_012 du 13 janvier 2022 ;

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande effectuée par Monsieur Fabrice MONTEL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte la demande d'acquisition de M. Fabrice MONTEL d'une partie de la parcelle ZH 301, Rue de la Chapelle à Nébouzat ;
- dit que l'arpentage, le bornage et les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur ;
- fixe le prix de vente du terrain à 50 € le m².

ADHESION A LA MISSION DE MEDIATION PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU PUY-DE-DOME

Le conseil municipal décide d'adhérer à la mission de médiation proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme.

CREATION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE – PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Vu la délibération n°2022_043 du 10 mai 2022 relative au projet de maison de santé ;

Vu la délibération n°2022_051 du 30 juin 2022 relative au choix du maître d'œuvre pour le projet de construction d'une maison de santé ;

Vu l'avant-projet définitif du projet établi par le cabinet architecte ESTIER & LECHUGA, maitre d'œuvre. Le coût estimatif total du projet se chiffre à 920 000.00 € HT

Le plan de financement du projet est prévu de la façon suivante :

Subvention de l'Etat au titre de la DETR 2023

Bonus bois DETR

Bonus économies d'énergie DETR

Subvention départementale au titre du FIC 2023

Bonus bois FIC

Bonus économies d'énergie FIC

Subvention auprès de la Région AURA

Fonds propres

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la future maison de santé sera occupée par des professionnels de santé, certains déjà présents sur la commune, qui seront regroupés en association. Il précise que la location du bâtiment à l'association fera l'objet d'un bail professionnel. Le montant du loyer sera fixé au regard de l'autofinancement réel pour la commune.



APPROBATION DE L'ASSIETTE DES COUPES 2023 POUR LES FORÊTS RELEVANT DU REGIME FORESTIER

Vu le programme de coupe proposé pour l'année 2023 par l'Office National des Forêts pour les forêts relevant du régime forestier.

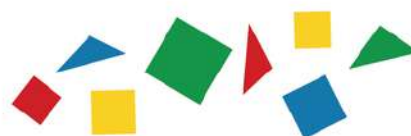
Vu l'évolution des modes de ventes à l'ONF depuis le 01/01/2019. Les ventes par adjudication ou appels d'offre prennent désormais la forme de ventes publiques de gré à gré par soumissions avec mise en concurrence.

Les ventes de gré à gré hors ventes publiques (ventes « simples ») restent également en vigueur, pour pouvoir commercialiser des lots de faible valeur ou restés invendus.

Oùï le discours de M. Le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter l'ensemble des propositions de coupes ainsi que leur destination.

M. Le Maire rappelle au conseil municipal que pour les bois vendus ou délivrés façonnés, une délibération complémentaire sera nécessaire pour fixer les conditions d'exploitation (à l'entreprise, en régie, maîtrise d'œuvre, financement ...).

Conseil Municipal *Séance du 25 mars 2023*



APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Les comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité (*voir pages spécifiques*).

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022

Les comptes de gestion dressés pour l'année 2022 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 – BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif. Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 112 340.28 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 – BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif. Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 22 880.01 €.

TAUX IMPOTS LOCAUX 2023

Décision de l'augmentation uniforme de 4 % des taux des taxes locales pour 2023 comme suit :

- taxe foncière bâti : 33.94 % (pour un taux de référence de 32.63 %)
- taxe foncière non bâti : 111.87 % (pour un taux de référence de 107.57 %)
- taxe d'habitation pour les résidences secondaires : 9.41 %.

TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2023

Décision de l'augmentation des tarifs applicables à la facturation 2023 des consommations d'eau potable et assainissement :

- Prix du m³ d'eau potable jusqu'à 120 m³ : 1.39 €
- Prix du m³ d'eau potable à partir de 121 m³ : 1.20 €
- Redevance assainissement : 0.99 € par m³ d'eau consommée.

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2023

Le budget primitif de la commune 2023 est adopté comme suit :

- Fonctionnement : 832 909.35 €
- Investissement : 965 813.32 €.

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF EAU-ASSAINISSEMENT 2023

Le budget primitif de l'eau et l'assainissement 2023 est adopté comme suit :

- Fonctionnement : 239 557.01 €
- Investissement : 430 547.72 €.

SUBVENTION ASSOCIATION NBZ TRAIL

Décision du versement d'une subvention de 300.00 € à l'association NBZ TRAIL pour l'organisation d'un TRAIL.

SUBVENTION ECOLE COMMUNALE

Décision du versement d'une subvention de 1 000.00 € à l'école communale pour paiement des sorties piscine effectuées en 2022.

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Le conseil municipal approuve :

- La durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1607 heures (soit 35 heures hebdomadaires).



néBOUZAT EN PHOTOS



VALIDATION DU SCHEMA PARTAGE DE GESTION DES PUY DE LA VACHE, LASSOLAS, LA MEY ET POURCHARET ET AUTORISATION DE SA MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

En 2021, le Département et le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne ont accompagné la réalisation d'un Schéma Partagé de Gestion pour les puy de la Vache, Lassolas, la Mey et Pourcharet (SPG). En tant que propriétaire, la commune a activement participé à l'élaboration de ce document qui a été validé de principe lors du comité de pilotage du 17 janvier 2023.

Conformément à l'article 6-2 de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage signée entre la commune et le Département, il incombe désormais à la commune d'approuver l'étude et de délibérer sur l'autorisation de la mise en œuvre des actions prévues dans le SPG.

Les actions programmées sur le territoire géré (section) par la commune sont les suivantes :

a) Des travaux de réouverture en milieux forestiers (arbres, arbustes, débroussaillage) visant à la fois une reconquête des espaces pastoraux et une revalorisation de la découverte des puy (par la lisibilité des formes volcaniques notamment) :

- réouverture progressive des cratères de Pourcharet, de la plaine de Lassolas et du pied du cratère de Lassolas (conservation d'un couvert semi-boisé sur ces 2 secteurs) ;
- création de fenêtres de vue et restauration des lignes sommitales sur le puy de Lassolas ;
- modification du tracé du sentier sur Lassolas (au pied ouest et en pied de cratère) pour diversifier les parcours et contourner la ravine.

b) L'adaptation des pratiques pastorales de l'estive de Récoleine, accompagnée par Auvergne Estive (gestion des fougères, aménagements agricoles, adaptation des parcs, de la charge pastorale, etc).

c) L'aménagement des sentiers (Lassolas et combe entre Lassolas et la Vache) :

- dépose et évacuation des aménagements existants :
- escaliers en caissons de bois remplis de pouzzolane et escalier hors-sol dans les portions les plus sensibles à l'érosion, accompagnés de palier de repos avec garde-corps, escaliers en pas d'âne ;
- un soutènement de bois sous la nouvelle portion de sentier au pied ouest de Lassolas ;
- fermeture de sentes sauvages par le biais de tressages ou de haies sèches ;
- cicatrisation de la ravine de Lassolas par la mise en place de pièges à matériaux.

d) L'installation d'une signalétique directionnelle de type PDIPR.

e) La conception et l'installation d'une signalétique d'information :

- totem d'entrée de site en Chaîne des Puy (selon le modèle existant en Chaîne des Puy) près du stationnement
- sentier d'interprétation composé de pupitres ;
- autres panneaux informatifs : panneaux liés à la conciliation des usages, pictogrammes « règlementaires » (selon les modèles existants sur d'autres sites en Chaîne des Puy).

f) La réalisation d'études et de suivis de l'évolution du site (valeur pastorale, inventaires faune, flore et habitat, fréquentation) nécessaires à l'amélioration de la connaissance scientifique du site, à l'adaptation continue des modalités de gestion puis à l'évaluation de l'atteinte des objectifs fixés par le SPG aux regards des enjeux identifiés.

g) L'entretien des cheminements et l'animation du SPG

Il convient de noter que le SPG, fixe une ambition, un cap pour l'aménagement et la gestion du site. Les actions programmées pourront être amenées à évoluer en phase de maîtrise d'œuvre durant laquelle la commune conserve un droit de regard aux stades d'approbation des avant-projets (AVP) et projets (PRO) (article 11-2 de la convention de mandat). Un ajustement des actions se révélera aussi peut-être nécessaire au fil des 10 années du schéma partagé de gestion, mais la commune continuera à être associée à la gestion du site.

Aucune participation financière de la commune ne sera demandée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide les actions du Schéma partagé de gestion (étude) sur le territoire qui la concerne ;
- Autorise l'extension du mandat de maîtrise d'ouvrage signé entre la commune et le Département du Puy-de-Dôme pour la réalisation de l'étude, à la phase opérationnelle de mise en œuvre du SPG. Les attributions confiées au Département sont définies à l'article 6 de la convention de mandat (marché de maîtrise d'œuvre, dossiers de demande de subvention ou d'autorisation administratives, travaux, gestion, etc) ;
- Autorise monsieur le Maire à participer aux réunions qui seront organisées dans le cadre du projet ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE – Rentrée 2023

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2017, la commune suite à l'avis du conseil d'école, avait décidé d'un retour dérogatoire à la semaine de 4 jours.

Il informe l'assemblée que le conseil d'école qui s'est tenu le 09 mars 2023 a validé à l'unanimité le maintien du rythme scolaire sur 4 jours.

Il est proposé de suivre l'avis du conseil d'école qui se traduira par une demande de renouvellement de dérogation auprès de l'académie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

MODIFICATION DES STATUTS DE TERRITOIRE D'ENERGIE PUY-DE-DÔME

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les nouveaux statuts de Territoire d'Energie Puy-de-Dôme et notamment son article 4 tels qu'ils ont été présentés.

LIAISON 225kV ENVAL-SAINT PIERRE ROCHE ET LIAISON 63kV ENVAL-SAINT PIERRE ROCHE-SAINT SAUVES - CONVENTION

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet de liaisons électriques nommé « liaison 225kV ENVAL-SAINT PIERRE ROCHE et liaison 63kV ENVAL-SAINT PIERRE ROCHE-SAINT SAUVES ».

Ces lignes traverseront des parcelles communales, il a lieu d'établir des conventions de servitudes pour les parcelles concernées avec la société gestionnaire du réseau de transport d'électricité (RTE).

Il présente à l'assemblée trois dossiers de convention. Il précise que les travaux devraient débiter à la fin de l'année 2023 et qu'une indemnité compensatrice sera versée aux propriétaires des parcelles traversées.

Les conventions de servitudes dans le cadre du projet présenté ci-dessus sont acceptées.

CONVENTION D'UTILISATION LOCAUX SALLE DES ASSOCIATIONS – CENTRE DE LOISIRS DSA

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention d'utilisation des locaux de la salle des associations et de la cantine scolaire, par la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense dans le cadre du centre de loisirs pour l'organisation des repas et l'accueil des enfants pendant les temps de déjeuner sur les périodes suivantes :

- Pendant les vacances scolaires, du lundi au vendredi hors jours fériés et journée de sorties,
- Hors périodes de vacances scolaires, les mercredis.

Les frais de fonctionnement sont évalués à :

*Pour les périodes de vacances scolaires :

- 300 € la semaine d'utilisation pour l'ensemble de la salle des associations ;
- 50 € la semaine d'utilisation pour la petite salle des associations uniquement ;
- 50 € la semaine d'utilisation pour la salle de la cantine.

*Pour les mercredis en période scolaire :

- 10 € la semaine d'utilisation pour la salle de la cantine.

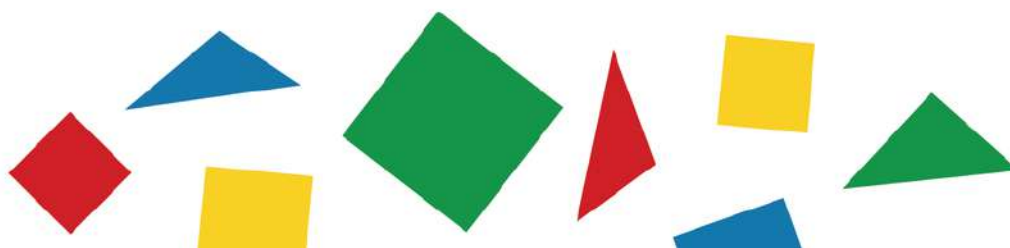
Approbation du projet de convention d'utilisation de la cantine scolaire telle que présentée.

REHABILITATION BATIMENT COMMUNAL – Choix entreprise mission CT et SPS

Considérant que l'opération de réhabilitation du bâtiment communal, ancienne mairie & école, nécessite la réalisation d'une mission de coordination de sécurité et de protection de la santé (SPS), ainsi qu'une mission de contrôle technique de construction (CT).

Monsieur le Maire présente plusieurs devis établis pour ces missions par des sociétés spécialisées.

Les offres de la société Alpes contrôles sont retenues pour la réalisation de la mission de coordination SPS dans le cadre du projet précité, pour un montant total HT de 1 680.00€ et pour la réalisation de la mission CT dans le cadre du projet précité, pour un montant total HT de 2 480.00€.



MODIFICATION AFFECTATION PRET

Après vérification du marché signé avec l'entreprise COUDERT, il s'avère qu'une partie des travaux concerne l'enfouissement des réseaux secs (EDF, Télécoms et éclairage public) pour un montant de 95 750 €. S'ajoutent à ce montant les frais de réalisation des réseaux (Télécom et participation Territoire d'Energie) soit un montant estimatif total de 212 000 €. Ces coûts doivent être affectés au budget principal et non au budget annexe eau & assainissement.

Considérant que le prêt d'un montant de 400 000 € a été réalisé sur le budget eau & assainissement et qu'il est impossible de modifier le contrat de prêt auprès du Crédit Agricole, il est nécessaire de transférer la somme de 200 000 € sur le budget communal ;

Les échéances afférentes au prêt de 400 000 € seront supportées en totalité par le budget eau & assainissement.

Ces mêmes échéances seront remboursées annuellement par moitié au budget eau & assainissement par mandats du budget communal au 1687 et 6611 et titres au budget eau & assainissement au 2763 et 70871.

AFFOUAGISTES RECOLEINE ANNEE 2023

La taxe d'affouage est fixée à 10 euros pour 2023 par famille ayant-droit du village de Récoleine.

LIGNE DE TRESORERIE SUR LE BUDGET DE LA COMMUNE

Le conseil municipal accepte le renouvellement d'une ligne de trésorerie de 200 000 € auprès du Crédit Agricole, pour une durée de 12 mois, au taux de référence EURIBOR 3 mois de 3.557% marge comprise (pour information Euribor 3 mois : 2.957%) – Marge 0,600% - Taux d'intérêt plancher égal à 0,6 % - avec paiement des intérêts trimestriel à terme échu – Commission d'engagement : 0.20 % soit 400 €.

REGLEMENTATION DES BOISEMENTS - AVIS

Considérant l'enquête publique sur le projet de réglementation des boisements d'Aurières, Nébouzat, Orcival, Perpezat, Rochefort-Montagne, Saint-Bonnet-près-Orcival et Vernines qui s'est déroulé du 02 novembre au 02 décembre 2022,

M. le Maire fait connaître que par lettre du 03 janvier 2023, M. le Président du Conseil départemental a invité le Conseil Municipal à donner son avis sur le projet de réglementation des boisements.

Il rappelle qu'une procédure de révision de la réglementation des boisements, menée par le Conseil départemental est en cours sur la commune.

Les documents cartographiques provisoires sont portés à connaissance des conseillers municipaux, ainsi que le détail des interdictions et restrictions proposées par le Conseil départemental. L'enquête correspondante s'est tenue du 02 novembre au 02 décembre 2022.

Le projet de réglementation des boisements, tel qu'il a été présenté, est approuvé et un avis favorable est donné à la poursuite de la procédure afin de rendre applicable cette réglementation sur la commune de Nébouzat.

TARIFS ECOLE POUR ENFANTS COMMUNES EXTERIEURES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération 2015-007 en date du 29 janvier 2015 par laquelle il a été décidé, à compter de la rentrée scolaire 2015/2016, de facturer le coût réel du fonctionnement de l'école et le montant restant à charge sur les repas servis à la cantine scolaire, aux communes de résidences qui n'ont pas d'école, et dont les enfants sont scolarisés à Nébouzat. Le montant réel est extrait du compte administratif de l'année civile pour émission du titre de recette en fin d'année scolaire.

Monsieur le Maire rappelle également la délibération DCM2022_019 en date du 13 janvier 2022, suivant laquelle le montant restant à charge des repas servis à la cantine, sera facturé aux familles des enfants scolarisés à Nébouzat, lorsque leur commune de résidence ne le prend pas en charge, à compter du 01/01/2022.

Pour l'année 2022-2023, le coût de fonctionnement de l'école, issu du compte administratif 2022, est établi à 893.36 € par enfant et le coût restant à charge pour un repas est établi à 2.16 €.

Décision de facturer les frais de scolarité aux communes de SAINT PIERRE ROCHE, SAULZET LE FROID et AYDAT concernées et le coût des repas à SAINT PIERRE ROCHE et aux familles des enfants de SAULZET LE FROID et AYDAT.

MARCHÉ PUBLIC « RÉHABILITATION D'UN BÂTIMENT COMMUNAL » - Attribution des lots

Considérant l'analyse des candidatures et des offres des lots 1 à 5 fournies par le cabinet ESTIER-LECHUGA, architecte maître d'œuvre dans ce dossier,

Monsieur le Maire propose de retenir les entreprises suivantes :

LOTS	ENTREPRISES RETENUES	OFFRES
N°1 DESAMIANTAGE	SADOURNY	18 000 € HT
N°2 CHARPENTE COUVERTURE-ZINGUERIE	SIEGRIST	29 012 € HT
N°3 FACADES-ISOLATION EXTERIEUR-SERRURERIE	ENDUIT PLUS 63	125 573, 57 € HT
N°4 MENUISERIES EXTERIEURES-ISOLATION DES COMBLES	MENUISERIE DE SOUSA	93 182 € HT
N°5 FUMISTERIE	PLOMBERIE SOISSONS	12 779 € HT
TOTAL HT :		278 646, 57 € HT

Les frais de maîtrise d'œuvre et de bureau de contrôle s'élèvent à 25 410.00 € HT ; soit un coût final estimatif des travaux de 304 056.57 € HT.

ANNULATION FACTURE ABONNEMENT EAU SUR EXERCICE ANTERIEUR

Décision de l'annulation totale d'un titre de recette pour abonnement au réseau d'eau émis au nom d'une personne ayant déjà quitté la commune.

MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE – Choix entreprise mission CT

Vu la délibération du Conseil Municipal de Nébouzat du 10 mai 2022,
Vu la délibération du Conseil Municipal de Nébouzat du 20 janvier 2023,
Considérant que l'opération de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire nécessite la réalisation d'une mission de contrôle technique de construction (CT).
Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet immobilier de création d'une maison de santé pluridisciplinaire regroupant à leur demande les professionnels de santé de la Commune.
Il précise que le permis de construire va être déposé le mois prochain et que l'appel d'offre pour la consultation des entreprises devrait être lancé à l'automne 2023.
Monsieur le Maire présente plusieurs devis établis pour cette mission par des sociétés spécialisées. L'offre de la société Qualiconsult pour la réalisation de la mission CT dans le cadre du projet précité, pour un montant total HT de 3 933.00 € est retenue.

**PROGRAMME DE TRAVAUX SYLVICOLES SUBVENTIONNABLE EN FORET COMMUNALE
D'ANTERIOUX COMMUNE DE NEBOUZAT – DEMANDE DE SUBVENTION**

Sur proposition de l'ONF, Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la programmation des travaux sylvicoles proposée par l'Office National des Forêts et de la possibilité de subvention :

FORÊT	PARCELLE N°	SURFACE (HA)	TRAVAUX	SUBVENTION POSSIBLE
ANTÉRIOUX	20 A	3.25	DÉPRESSAGE DE JEUNE PEUPEMENT	REGION 30%

Le principe des travaux proposés est accepté pour un montant estimé à 4 050 €.

PRESTATION DE SERVICES SYLVICOES FORET SECTIONALE ANTERIOUX – PARCELLE n°37 A et B

L'offre de la société CFBL, coopérative forestière, domiciliée ZA des Coustilles à Saint-Germain-Lembron (63340) est acceptée pour un montant de 15 948.70 € HT.

Conseil Municipal
Séance du 9 juin 2023

LOCATION CABINET DENTAIRE - CESSION BAIL PROFESSIONNEL

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un bail professionnel a été établi avec le Dr Julien ROUGIE pour la location du cabinet dentaire.

Il informe les membres du conseil que le Dr Julien ROUGIE a cessé son activité sur la commune de Nébouzat depuis le 31 mai 2023 inclus. Le Docteur Claire BERNARDON, pratiquant l'orthodontie, souhaite reprendre le bail du cabinet dentaire à son nom.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve le projet de bail professionnel établi avec le Dr Claire BERNARDON, dans les mêmes conditions, pour la location du cabinet dentaire à compter du 10 juin 2023, pour une durée de 6 ans (jusqu'au 9 juin 2029).

Fixe le montant du loyer annuel à 7 800.00 € HT, soit 650 € HT par mois, majoré de la TVA au taux en vigueur, payable à terme échu.

Fixe le montant du dépôt de garantie à 650 €, soit un mois de loyer.

Dit que les charges afférentes à l'eau, l'assainissement et le chauffage seront facturés en sus.

Taxe d'Aménagement – Révision au 1er janvier 2024

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Nébouzat en date du 15 octobre 2014, instituant la Taxe d'Aménagement et fixant son taux à 3,5%,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le taux communal de la Taxe d'Aménagement et ses exonérations en vigueur sur la Commune de Nébouzat.

- Le taux de la Taxe d'Aménagement à 3,5% sur l'ensemble du territoire communal est maintenu.

- Les exonérations suivantes, en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme sont maintenues :

* dans la limite de 50% de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L.331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L.31-10-1 du code de la construction et de l'habitation (logements financés avec un PTZ+).

* les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

- Les exonérations supplémentaires suivantes en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme sont instaurées :

* Les maisons de santé, mentionnées à l'article 6323-3 du code de la santé publique.

La présente délibération est valable, à compter du 1er janvier 2024, pour une durée d'un an, reconductible tacitement d'année en année. Le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

DESIGNATION DES DELEGUES AUX COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMES SANCY ARTENSE

Vu la délibération DCM2020_024 du 04 juin 2020 ; Monsieur le Maire propose de modifier la liste des délégués aux commissions de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense comme suit :

COMMISSIONS	MEMBRES
DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	Marc LAFARGE (T) - Mathieu LASSALAS (S)
TOURISME	Virginie BREUIL BOSDURE (T) - Ghislaine ONDET (S)
AMÉNAGEMENT - URBANISME HABITAT - MOBILITÉ	Mathieu LASSALAS (T) - Umberto MENDO (S)
ENVIRONNEMENT - EAU ASSAINISSEMENT - SPANC	Paul COUDERT (T) - Didier MORANGES (S)
ACTION SOCIALE - SANTÉ	Nicole NEYRIAL (T) - Virginie BREUIL BOSDURE (S)
ENFANCE - JEUNESSE	Emilie ROCHEZ (T) - Mathieu LASSALAS (S)
CULTURE - VIE ASSOCIATIVE	Nicole NEYRIAL (T) - Marie Chantal DELARBRE (S)
SPORTS	Jérôme PLANCHAT (T) - Umberto MENDO (S)

Conseil Municipal

Séance du 31 août 2023

RPQS 2022 Eau potable et assainissement - Adoption

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) de distribution d'eau potable et d'assainissement collectif.

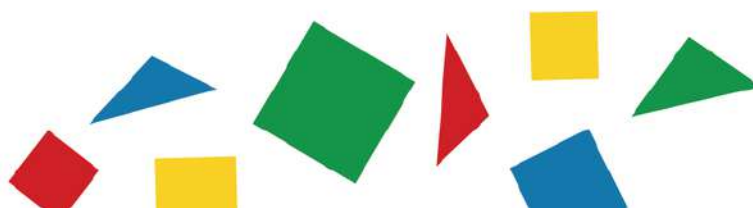
Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L.213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal :

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable et d'assainissement 2022 ;
- Décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr ;
- Décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.



AVENANT N°1 – CONVENTION LA CHABANA 2023 Fourniture de repas à la cantine scolaire.

Le prix des repas est fixé à 4.90€ HT à compter de la facturation de septembre 2023, et ce en raison de l'augmentation significative du prix des produits.

TARIFS CANTINE SCOLAIRE 2023-2024

L'assemblée délibérante prend connaissance du bilan financier du fonctionnement de la cantine scolaire qui présente toujours un déficit assez important. Le bilan met en exergue le coût de 2.16 € à charge de la Commune par repas servi.

Il convient de répercuter la hausse des prix prévue par l'avenant susvisé, avec le prestataire chargé de la fourniture de repas à la cantine scolaire.

DECISIONS :

- les inscriptions et annulations au service doivent être faites par les parents, via l'espace famille en ligne (voir modalités sur le règlement) ;
- seules les absences justifiées, par certificat médical uniquement, ne seront pas facturées ;
- les tarifs de la cantine scolaire à compter du 1er septembre 2023 sont fixés comme suit :

Repas réservé via l'espace famille	4,90 €
Repas pris mais non réservé via l'espace famille	5,55 €
Repas réservé non annulé, ou annulation tardive	4,90 €

TARIF SPECIAL CANTINE SCOLAIRE 2023-2024

La participation des familles pour des enfants bénéficiant d'un protocole médical qui apportent leur panier repas à la cantine scolaire est fixée à 1.80 € par jour de présence et les enfants devront être inscrits via l'espace famille en ligne.

TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE ET ETUDE SURVEILLEE 2023-2024

L'assemblée délibérante prend connaissance du bilan financier du fonctionnement de la garderie périscolaire et de l'étude surveillée qui présente à nouveau un déficit.

DECISIONS :

- les inscriptions et annulations au service doivent être faites par les parents, via l'espace famille en ligne (voir modalités sur le règlement) ;
- seules les absences justifiées, par certificat médical uniquement, ne seront pas facturées ;
- les tarifs de la garderie périscolaire et de l'étude surveillée sont fixés comme suit à compter du 01 septembre 2023 :

Garderie matin réservée via l'espace famille	2,10 €
Garderie soir réservée via l'espace famille	2,20 €
Garderie matin et/ou soir non réservée via l'espace famille	5,10 €
Etude surveillée	3,00 €
Service réservé non annulé, ou annulation tardive	Paiement du service réservé
Pénalité de retard	8,00 €

ACQUISITION A TITRE GRACIEUX D'UN TERRAIN

Vu le plan de projet de division établi par le cabinet Blanchard, géomètre expert, en date du 22 juin 2023,

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition de Monsieur Frédéric LASSALAS, de cession à titre gracieux d'une partie de la parcelle sise « allée des Sucquets » 63210 NEBOUZAT cadastrée section ZD n°103, d'une superficie de 101 m².

Décision d'accepter ce don, grevé ni de conditions ni de charges.

ONF – APPROBATION DE L'ASSIETTE DES COUPES 2024 POUR LES FORÊTS RELEVANT DU REGIME FORESTIER.

L'ensemble des propositions de coupes et des destinations de coupes comme mentionnées à la proposition de l'ONF est accepté.

LOCATIONS DE PARCELLES

L'attribution des parcelles suivantes sous forme de bail à ferme est acceptée :

Mme Laure MERCIER	AB 11-37-39p AK 82- 83p (total 20ha 14a)	Renouvellement Bail à ferme du 25/03/2023 au 24/03/2032
M.Benoit LASSALAS	AB 11-37-39p AK 82-83p (total 20ha 12a)	Renouvellement Bail à ferme du 25/03/2023 au 24/03/2032
M.Erwan CONSTANTINI	AB 11p (23ha40)	Bail à ferme du 25/03/2024 au 24/03/2033

LOCATION COMMUNAUX

Le Conseil Municipal décide d'attribuer la parcelle suivante sous forme de fermage :

M. François LASSALAS	ZE 81	Fermage du 25/03/2023 au 24/03/2032
---------------------------------	-------	--

MISE EN PLACE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune applique la nomenclature comptable M57 depuis le 1er janvier 2023.

Il expose à l'assemblée :

Le référentiel M57 est le support de l'expérimentation du CFU. Le CFU qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion vise à :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

La commune dispose des prérequis demandés, notamment la dématérialisation des documents budgétaires (ToTEM et Pes Budget) pour la mise en place du référentiel M57 et de l'expérimentation du Compte Financier Unique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de s'engager dans l'expérimentation du Compte Financier Unique en 2024 pour les comptes 2023.

REHABILITATION DU BATIMENT COMMUNAL MAIRIE & ECOLE – AVENANTS AUX MARCHES

Considérant que certains travaux supplémentaires sont devenus nécessaires à la bonne exécution du chantier et le faible montant desdits travaux sur l'ensemble des marchés, Monsieur le Maire présente à l'assemblée les avenants dressés par M. ESTIER, Architecte DPLG, maître d'œuvre du projet pour un montant total de 9 028.20 € HT. Le montant initial des marchés de 278 646.57 € est porté à 287 674.77 € HT.

Le conseil municipal approuve ces avenants et le nouveau montant des marchés.

TRAVAUX AEP – ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES à RECOLEINE – Branchements des particuliers

Le conseil municipal approuve la facturation des frais de raccordements supplémentaires, demandés par les particuliers, auxdits réseaux soit :

- Coût de la fourniture et pose d'un branchement d'eau : 1 195.00 €
- Coût de la fourniture et pose d'un branchement d'eaux usées : 950.00 €

ADHESION AU POLE SANTE DU CENTRE DE GESTION 2023-2026

Le conseil municipal accepte l'adhésion aux missions proposées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, à compter du 1er janvier 2024, soit :

- les missions relatives à la santé, sécurité et qualité de vie au travail ;
- l'accompagnement des collectivités territoriales et établissements publics dans la gestion administrative des situations d'inaptitude physique de leurs agents, compte tenu notamment de la complexité statutaire de ces problématiques.

Mandat au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme (CDG 63) pour l'engagement d'une négociation en vue de conclure un accord collectif dans le domaine de la protection sociale complémentaire – garantie Prévoyance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'étudier l'opportunité de conclure un accord collectif dans le domaine de la Protection Sociale Complémentaire - garantie prévoyance ;
 - Décide pour cela de donner mandat au Président du CDG 63 afin :
 - qu'il procède à la négociation avec les organisations syndicales représentatives en vue de conclure un accord collectif adapté aux besoins des collectivités mandataires dans le domaine de la Protection Sociale Complémentaire et plus spécifiquement sur la garantie prévoyance ;
 - qu'il informe ces collectivités des caractéristiques de l'accord collectif ;
 - Précise que la validité de cet accord collectif et son application au sein de notre collectivité est subordonnée à son approbation par l'assemblée délibérante dans un second temps, et qu'à cette condition l'accord sera signé.

ONF Parcelle 34 Antérioux – Attribution de la coupe de bois aux affouagistes Nébouzat-Antérioux-Les Bramauds et désignation des garants

Le conseil municipal approuve la délivrance aux affouagistes de la coupe de bois parcelle 24 et nomme garants de la bonne réalisation de cette coupe MM. François LASSALAS, Antoine GAUTHIER et Pascal BUGUELLOU

MANDAT AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU PUY-DE-DÔME AFIN DE LANCER UNE PROCÉDURE DE MISE EN CONCURRENCE EN VUE DE CONCLURE UNE CONVENTION DE PARTICIPATION EN MATIÈRE DE PRÉVOYANCE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de mandater le CDG 63 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour la garantie prévoyance.
- S'engage à communiquer au CDG 63 les caractéristiques quantitatives et qualitatives des effectifs en cause
- Prend acte que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CDG 63 par délibération et après convention avec le CDG 63, étant précisé qu'après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, la collectivité aura la faculté de ne pas signer le contrat collectif souscrit par le CDG 63.

AMENDES DE POLICE – DEMANDE DE SUBVENTION 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de la programmation des travaux d'aménagements de sécurité des voies communales en zone urbanisée pour un montant de 15 000 € HT ;
- Sollicite une subvention au taux de 50 % soit 7 500 € dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police – programme 2024.

PROLONGATION PRET A COURT TERME

Vu l'emprunt de 200 000 € à court terme réalisé auprès du crédit agricole en date du 20/12/2022 avec échéance unique au 20/12/2023 ;

Considérant que les subventions accordées n'ont pas été versées ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de reporter l'échéance au 14/12/2024 pour la somme de 200 000 € à un taux de 4.30%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le report de cette échéance.

TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC 2023, COMPLÉMENT EP RTE DE LA MORENO

Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité routière d'installer un candélabre supplémentaire sis route de la Moreno au niveau des nouvelles constructions, le coût estimatif des travaux précités s'élevant à 800.00 € HT, le Conseil Municipal approuve les travaux d'éclairage public concernant l'affaire présentée ci-dessus ainsi que la participation communale d'un montant de 400.24 € TTC.

DÉCLASSEMENT DOMAINE PUBLIC ET ÉCHANGES DE PARCELLES - RECOLEINE

Considérant la situation des biens appartenant au domaine public de la Commune : Chemin de Foulhoux, Recoleine, parcelles cadastrées section AH n°517 et n°518 ;

Sachant qu'ils constituent des « devant de porte » sans passage du public ;

Considérant la situation des biens appartenant à M. et Mme PEYRARD : Chemin de Foulhoux Recoleine, parcelles cadastrées section AH n°516, n°514 et n°512 ;

Le conseil municipal décide : de déclasser les biens concernés et de les intégrer dans le domaine privé de la Commune et accepte la proposition d'échange des parcelles décrites ci-dessus. L'arpentage, le bornage et les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.



ÉCOLE DE NÉBOZAT

Noël 2023

Deux petits sapins ont été installés la 1^{ère} semaine de décembre pour préparer l'arrivée du Père-Noël !

Les projets prévus à l'école

La fête de l'école aura lieu en juin 2024, sous la forme d'un bal traditionnel nommé «Tradamuse».

Les enfants apprendront les danses au cours de l'année pour nous faire danser cet été !



ENGLISH DAY

Les classes du CP au CM2 participent cette année encore à l'English Day. Il s'agit d'une journée de rencontre entre élèves d'un même secteur pendant laquelle ils participeront à des ateliers en parlant uniquement en anglais. L'objectif est de permettre aux élèves de découvrir la langue dans un contexte autre que la classe, tout en développant un vocabulaire commun. Les élèves de sixième participent généralement à cette journée en tenant le rôle de chef d'atelier.

Pendant cette rencontre, les élèves pratiquent la langue anglaise toute une journée et ce, dans un contexte ludique. Une préparation toute l'année en classe autour du vocabulaire nécessaire garantit aux élèves, le bon déroulement de cette journée.

pHARe

Programme de lutte contre le harcèlement à l'école



phare

Un programme de lutte contre le harcèlement à l'école. Il s'agit d'un plan global de prévention et de traitement des situations de harcèlement. Mis en place depuis 2021, généralisé aux écoles et collèges à la rentrée 2022, il est étendu aux lycées depuis la rentrée 2023.

100 % des écoles et établissements mettent en œuvre ce programme, y compris notre école. Des actions sont menées tout au long de l'année avec les élèves.

SPORT & CULTURE

Comme tous les ans, des activités sportives et culturelles se sont déroulées cette année et se dérouleront encore l'année prochaine :

- Des séances d'EPS seront assurées par Valentin BOUCHET rémunéré par la Communauté de Communes Dômes Sancy-Artense, sur la période de janvier à juin, à raison de 1 H par semaine et par classe.
- Comme tous les ans, des rencontres et des sorties sportives seront organisées par Quentin RAMADE de la Communauté de communes de Dômes Sancy-Artense pour la fin d'année scolaire 2023-2024 : journée de rencontre sportive inter-écoles et autres sorties à définir.
- Deux spectacles par classe seront présentés aux élèves de la petite-section au CM2, en grande partie financés par la Communauté de Communes Dômes Sancy-Artense (entrée + transport), ainsi qu'un court-métrage pour les plus grand dans la salle de Rochefort-Montagne.

Nous sommes actuellement six bénévoles à nous relayer pour vous accueillir au mieux :
Françoise, Joëlle, Natacha, Nicole, Régine, Sylvie.

Notre bibliothèque dispose d'un large panel de choix de toutes sortes de livres :

- Pour enfants : albums, romans jeunesse, mangas, documentaires, BD.
- Pour adultes : romans, policiers, science-fiction, documentaires, BD.

Il est toujours possible de réserver les ouvrages de votre choix :

- Apurès des bénévoles le samedi ou en nous envoyant un email ;
- Sur le site de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense : <https://mediathequesdomes-sancyartense.fr/>

Nous continuons à rechercher des animations qui pourraient attirer plus de lecteurs. Ainsi, pour 2023, nous vous proposons :

- **du 6 décembre 2023 au 6 février 2024**, une sélection « malle facile à lire ». Elle est remplie d'environ 50 documents (jeunesse et adultes), de la com com Dômes Sancy Artense (nouveau), Album, bd, livre lu, roman, documentaires...
- **du 6 janvier au 6 mars 2024**, une malle « EJA - Edition Jeunesse Accessible ».
- La saison culturelle ArtenScène en Dômes Sancy Artense présentera à Nébouzat un concert World Folk Blues de Jason Mist le vendredi 7 juin à 20 h 30. Du 18 mai au 22 juin, vous trouverez à la bibliothèque une sélection thématique autour des influences de Jason Mist et du son de la Nouvelle-Calédonie.



action sociale

Les **SERVICES A DOMICILE** sont destinés aux personnes de plus de 60 ans, aux personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie. Ils sont gérés par la communauté de communes.

- Portage des repas ;
- Service d'aide et d'accompagnement à domicile.

Le **BUS DES MONTAGNE** reste encore en place pour se rendre vers le centre-ville de Clermont- Ferrand, tous les 2èmes jeudi après-midi du mois.

La **TELEASSISTANCE** départementale s'adresse aux personnes isolées d'au moins 65 ans. Le dossier est à déposer en mairie.

Un **REGISTRE NOMINATIF** des personnes âgées ou handicapées et isolées a été mis en place pour la Préfecture. Toute personne se sentant concernée peut solliciter son inscription auprès du secrétariat de mairie.

La **COLLECTE ANNUELLE POUR LES RESTOS DU CŒUR** aura lieu du 10 au 18 février. Vous pouvez déposer vos dons à la bibliothèque, à l'école ou au magasin VIVAL.

LA COLLECTE DE SANG en coordination avec l'Etablissement Français du Sang a lieu deux fois par an (voir dates page agenda).

Le **REPAS DES AÎNES 2023** a eu lieu le dimanche 26 novembre. 123 personnes se sont retrouvées pour un moment convivial partagé avec les membres du conseil municipal et de la commission d'action sociale.



Le CLIC SÉNIOR MONTAGNE VOUS ACCOMPAGNE au QUOTIDIEN



107 route du Puy-de-Dôme
68 820, Laqueuille
04 73 65 20 89

Le CLIC Sénior Montagne est un lieu d'accueil, d'écoute et d'information destiné aux personnes de plus de 60 ans, leurs familles et/ou aidants mais aussi un dispositif de coordination entre les professionnels afin de favoriser le maintien à domicile dans les meilleures conditions possibles.

Il assure une mission de service public. Les services proposés sont entièrement gratuits : évaluation globale des besoins à domicile, aide à la mise en place du soutien à domicile, accompagnement des demandes d'entrée en établissement, actions de prévention santé...

Le CLIC Sénior Montagne est également un relais autonomie. Désormais, il accueille, informe, oriente les personnes en situation de handicap et leurs familles. Il peut aider aux démarches administratives auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Des permanences sont organisées régulièrement, n'hésitez pas à contacter le CLIC pour plus d'informations.

Le CLIC intervient également dans la mise en œuvre d'actions sur l'ensemble de son territoire afin de prévenir la perte d'autonomie (actions collectives de prévention santé, conférences, activités de lien social...).

Pour retrouver les actions qui se déroulent près de chez vous, connectez-vous à l'adresse suivante : <https://padlet.com/preventionlaqueuille/clic>

Zoom sur l'atelier découverte d'activités physiques

Début Octobre les séniors de la commune de Singles et de La Tour D'Auvergne ont pu profiter de l'intervention de deux animateurs sportifs. Ce fut l'occasion de découvrir des exercices physiques faciles à reproduire chez soi permettant de maintenir de la mobilité au niveau des articulations et de prévenir les chutes en travaillant sur l'équilibre. Les animateurs ont ensuite proposé aux participants une session de jonglage avec plusieurs objets, pour finir par une initiation à la Capoeira. Cette discipline brésilienne allie technique de combat et pas de danse permet d'allier rythme et mouvement.

Les INFOS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DÔMES SANCY ARTENSE

La Communauté de Communes Dômes Sancy Artense propose aujourd'hui de nombreux services pour tous les habitants de ses 27 communes, que ce soit pour les familles, les enfants, les personnes âgées, etc. Elle reste avant tout engagée dans le développement économique et touristique de son territoire, en favorisant l'accueil d'entreprises et en accompagnant les socio-professionnels.

Un numéro unique : **04 73 65 87 63**
Une adresse mail : accueil@domes-sancyartense.fr

Nos bureaux :
23 route de Clermont à Rochefort-Montagne
Route de Bagnols à La Tour d'Auvergne



Consultez le site internet :
www.domes-sancyartense.fr

**N'HÉSITEZ PAS À NOUS
CONTACTER ET À VOUS
RENSEIGNER !**

nouvelle organisation des sapeurs pompiers sur Le territoire

Les 26 sapeurs-pompiers du centre d'Incendie et de Secours d'Olby-Nébouzat et les 20 sapeurs-pompiers de Ceysnat ont décidé de se réorganiser afin d'affronter, ensemble, les difficultés en matière de disponibilité en journée.

C'est un constat départemental, les centres d'incendie et de secours (CIS) armés par des sapeurs-pompiers volontaires ont de plus en plus de difficultés pour assurer du secours en journée. Ces difficultés s'expliquent, « Nous avons une baisse du recrutement dans les territoires et nous devons faire face à une augmentation des sollicitations avec un allongement de la durée des missions de secours » explique le Capitaine Alexandre LASVERGNAS, chef de compagnie et ancien chef du CIS Olby-Nébouzat.

Les CIS Olby-Nébouzat et CIS Ceysnat se sont regroupés par spécialités, cela veut simplement dire qu'ils fonctionnent désormais avec 2 bâtiments distincts mais un seul et unique collectif regroupant 46 sapeurs-pompiers. La caserne d'Olby accueille désormais l'ambulance appelée véhicule de secours et d'assistance aux victimes ainsi qu'un véhicule léger pour les déplacements en formation ou en opération. La caserne de Ceysnat quant à elle, abrite le fourgon de lutte contre l'incendie et une camionnette d'interventions diverses.

Ce regroupement par spécialité répond au seul objectif de continuer à assurer des secours de qualité et de proximité dans des délais adaptés au bénéfice de la population. Selon le capitaine Alexandre LASVERGNAS « La réussite de ce regroupement tient à la volonté des sapeurs-pompiers d'aller de l'avant et au soutien indéfectible des municipalités locales (Nébouzat, Olby, Ceysnat, Saint-Bonnet près Orcival, Vernines) mais également de la communauté de commune ». L'objectif de fiabiliser la réponse des secours de proximité en journée est rempli, « les Nébouzatois et Nébouzatoises ne doivent pas s'inquiéter pour le secours, nous avons fait un véritable bond en avant, la réponse est désormais fiabilisée et la charge mieux répartie entre les 46 sapeurs-pompiers du nouveau centre ».

A compter du 1er décembre 2023, l'adjudant-chef Sébastien GOMEZ assurera le commandement de ce nouveau centre. La sainte-barbe du centre se tiendra le 27 janvier 2024 sur la commune de Ceysnat cette année, tous les administrés sont conviés à la partie protocolaire. Ailleurs sur le territoire, les secours s'organisent également pour répondre aux enjeux de demain. Le service départemental d'incendie et de secours, dans son programme d'investissement immobilier a prévu la construction d'un nouveau centre d'incendie et de secours pour le bassin de Rochefort- Montagne. La communauté de commune Dômes Sancy Artense a mis à disposition un terrain pour la construction de ce nouveau centre sur la commune de Saint-Pierre-Roche au lieu-dit PIQUAT. Ce nouveau centre permettra d'offrir aux sapeurs-pompiers de Rochefort-Montagne une solution bâtiminaire adaptée à leur engagement et permettant de répondre à un horizon long-terme aux secours sur le territoire nord-est de la communauté de commune.

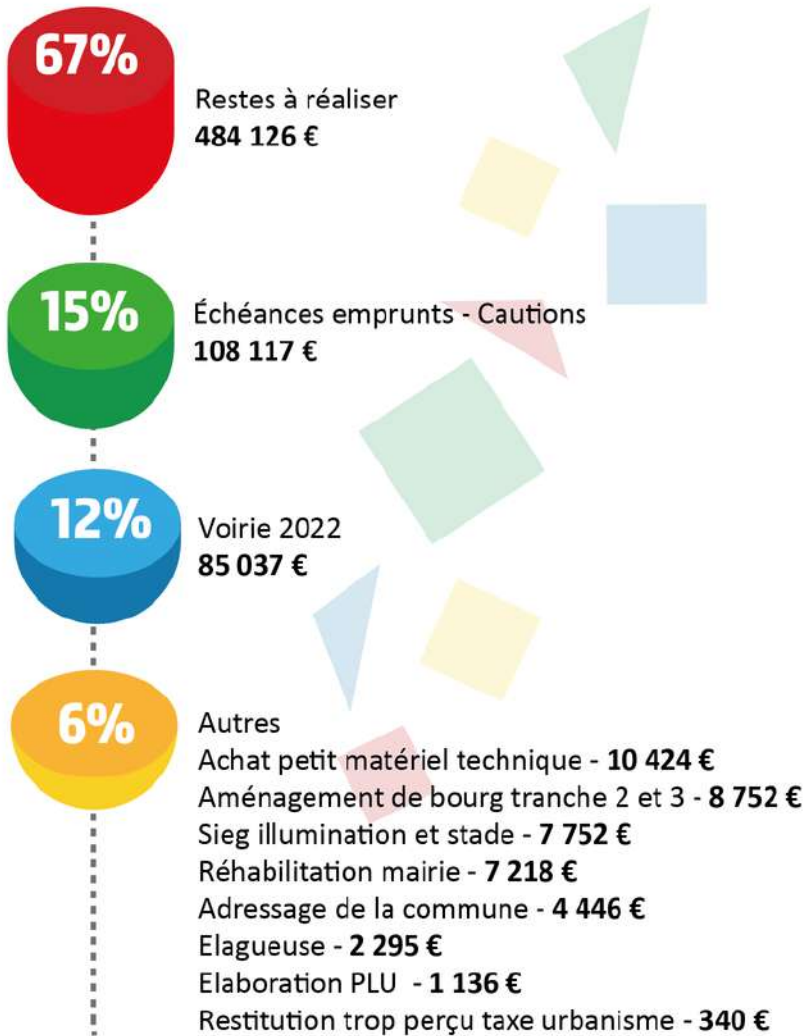
Les sapeurs-pompiers de Ceysnat, Olby et Nébouzat vous remercient pour votre soutien et vous souhaitent de passer d'agréables fêtes de fin d'année.

Capitaine Alexandre LASVERGNAS

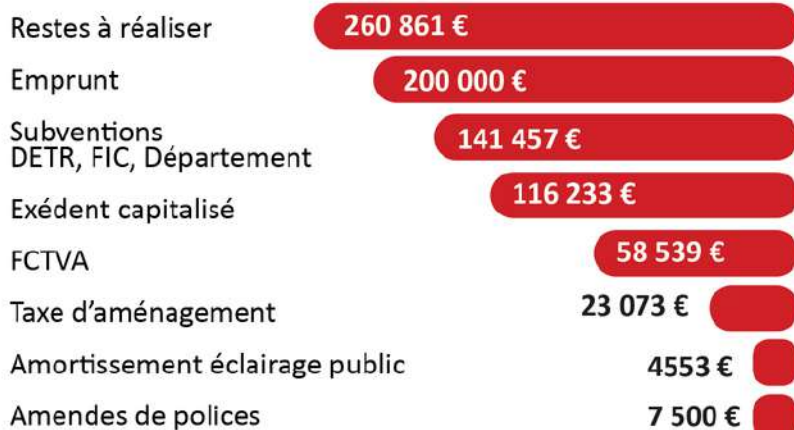


POINT SUR LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

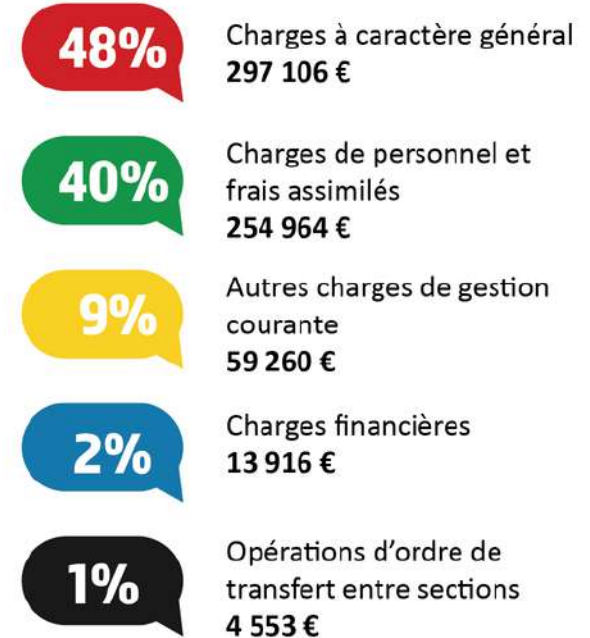
dépenses d'investissements



Recettes d'investissement

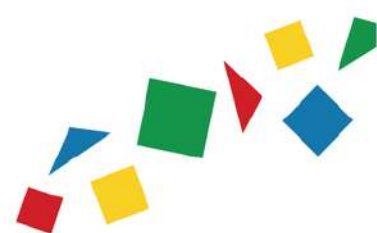


charges de fonctionnement



Recettes de fonctionnement





dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général	98 621 €
Amortissements 2022	68 943 €
Charges de personnel et frais assimilés	20 000 €
Atténuation de produits	13 392 €
Charges financières et créances éteintes	4 503 €

dépenses d'investissement

Restes à réaliser	800 123 €
Diminution des eaux parasites	257 310 €
Échéances emprunts	56 460 €
Amortissements 2022	32 367 €
Changement compteurs abonnés	27 427 €
Raccordement particulier	25 928 €
Réseau Recoleine	5 335 €

Recette de fonctionnement

Vente de produits fabriqués, prestation de services, divers	191 054 €
Amortissements 2022	32 367 €
FCTVA	4 917 €

Recettes d'investissement

Restes à réaliser	546 666 €
Emprunts	300 000 €
Report 2021	148 163 €
Subventions Agence de l'eau	108 155 €
Subvention département	70 910 €
Amortissements 2021	68 943 €
FCTVA	39 532 €



Réalisations 2023

CRÉATION aire de jeux

Depuis juin 2023, les enfants s'en donnent à cœur joie dans le petit parc de jeux. Situé Rue du Vernadeix, il est ouvert à tous, de 1 à 12 ans sous la responsabilité d'un adulte.

La signalisation de sécurité a été mise en place. Il reste à résoudre le problème du soleil qui tape un peu fort, nous sommes à la recherche d'une solution.

Dépenses : **49 800 € HT**

Recettes : **9 296 €** (Subvention du Conseil départemental)

19 000 € (Subvention de la Région AURA)

Reste à charge pour la commune : **21 504 €**



Recoleine

Les travaux ont débuté le 21 novembre 2022. Après une année un peu difficile pour les habitants, le village retrouve son calme. Les travaux de réhabilitation du réseau d'eau avec changement des compteurs si besoin, d'assainissement collectif en séparatif, d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques et éclairage public sont presque terminés.

Quasiment toutes les habitations (ou bâtiments susceptibles de le devenir) ont pu être raccordés.



Le coût estimatif :

Dépenses : **922 993 €**

Recettes : **450 226 €** (subventions)

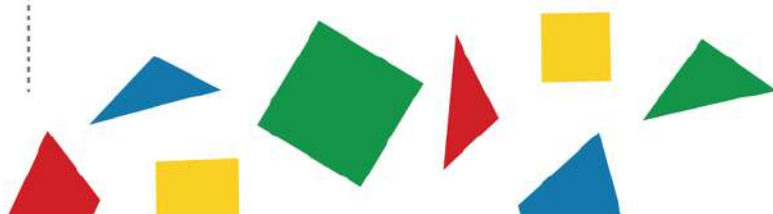
RÉHABILITATION DU BÂTIMENT ANCIENNE MAIRIE & ÉCOLE

Les travaux ont débuté par le changement des menuiseries extérieures et l'isolation extérieure du bâtiment. L'ensemble de ces travaux apportera une économie d'énergie non négligeable ainsi que du confort aux occupants des appartements.



Dépenses : **307 140 €**

Recettes : **191 958 €** (subventions)



NUMÉROTATION DES RUES

La numérotation des rues est terminée. Il est demandé à tous de venir retirer vos plaques au secrétariat de mairie si vous ne l'avez pas encore fait. Il reste en effet de nombreuses plaques disponibles !

Un numéro sera attribué à chaque nouvelle construction (ou aménagement d'un bâtiment existant) à la délivrance du permis de construire.



Dépenses : **11 576.74 € HT**

Recettes : **3 651 €** (Subvention DETR)

Reste à charge pour la commune : **7 925.74 €**

PONT-DES-EAUX

Un abribus a été mis en place en bordure de la RD 27. Il permet aux enfants d'attendre le car scolaire à l'abri et en toute sécurité.

ACHAT ELAGUEUSE

Après de nombreuses réparations qui devenaient trop coûteuses, une nouvelle épareuse a été achetée en début d'année 2024.



Dépenses : **38 000 € HT**

Recettes : **6 000 €** (Reprise ancienne machine)

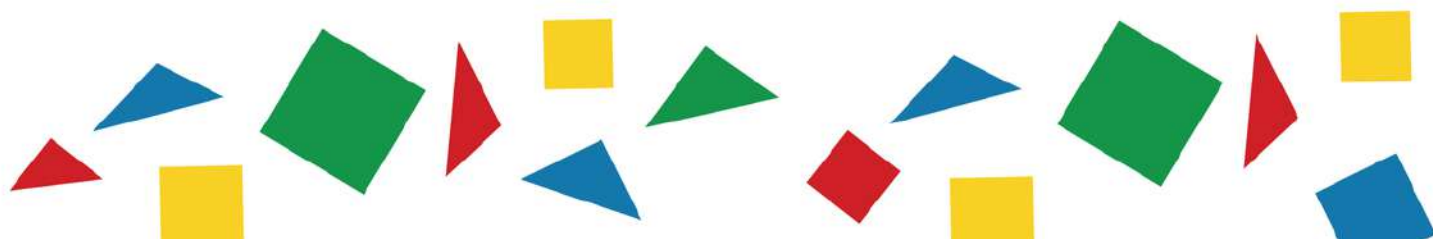
Reste à charge pour la commune : **32 000 €**

LIMITATION DE VITESSE

Par mesure de sécurité, la vitesse de tous les véhicules est dorénavant limitée à 30 km/heure dans toutes les zones urbanisées.

Les panneaux indicateurs sont posés; il est demandé à tous de respecter cette limitation.

Des personnes âgées, des enfants, des familles se promènent sereinement dans nos villages, il serait vraiment regrettable qu'un accident perturbe la tranquillité de notre commune.



Réalisations PRÉVUES EN 2024

CREATION d'une maison de santé

A la demande des professionnels de santé déjà installés sur la commune depuis plusieurs années et afin de pouvoir augmenter leur effectif, un projet de création d'une maison de santé a été établi.

Ce nouveau bâtiment pourra recevoir trois médecins, deux sage-femmes et des infirmières ainsi qu'un autre professionnel à définir.

Le terrain attenant à l'actuel cabinet médical est tout adapté pour recevoir ce projet.



Le coût estimatif :
Dépenses : **920 000 €**
Recettes : **580 274 €**
(subventions attendues)
Le montant restant à charge sera couvert par le paiement des loyers.

RÉPARATION DES CLOCHES

Depuis bientôt un an, les cloches ne sonnent plus l'Angélus. Les travaux vont être commandés pour un coût estimatif de **4 920 €**.

CRÈCHE MULTI-ACCUEIL

Le projet porté par la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense porte sur la construction d'une crèche sur la parcelle où sont déjà implantés le CENTRE DE LOISIRS construit en 2017 et la structure légère et préfabriquée abritant la crèche actuelle.

Le site choisi permet de rassembler les activités liées à la petite enfance, l'enfance et la jeunesse en mutualisant certains espaces extérieurs et intérieurs mais aussi les modalités de fonctionnement et de mobilisation des personnels.



Le coût estimatif :
Dépenses : **720 000 €**
Recettes : **576 000 €** (subventions)

Les associations

La gigeole

Elisa CARNEIRO DE SOUSA
lagigeole@gmail.com

Chasse

Michel MOREL
04.73.87.15.92

SPORT VOLCANS

Christelle DE MATOS
06.83.13.91.69
sport-volcans@outlook.fr

Section nbz trail

Francis BREUIL BOSDURE
06.36.57.97.93
contact@nebouzat-trail.fr

Section tennis de table

Jean VERNET
06.73.35.16.70
jean.vernet@orange.fr

basket Loisirs

Michèle BAFFELEUF
06.69.73.57.64
michele.baffeleuf@orange.fr

TRUC'MUCH

Jocelyne BERTRAND
06.07.66.93.68
jocelyne63@wanadoo.fr

AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS

Fabrice MABRU
06 72 68 84 01

CLUB des dômes

Paul TOURNADRE
04.73.87.16.06
tournadre.paul2@wanadoo.fr

CHEVAL VOLCANS

Robert VERNADAT
04.73.87.19.88
robert.vernadat@orange.fr

UNION DES ANCIENS COMBATTANTS

Rémy LASSALAS
04.73.87.17.76
simone.lassalas@orange.fr

FOUR DE LA CROZE

Antoine GAUTHIER
04.73.87.15.85
antoine.gauthiermallet@sfr.fr

FOUR DE LA CHANVRIÈRE

Christian MARTIN
04.73.87.16.30
martinbayle@sfr.fr

FOUR DE LA BUGHE

Manuel FERREIRA DE SOUSA
associationfourdelabughe@gmail.com

FOUR D'ANTÉRIOUX

Joëlle MICHON
04.73.87.14.28
associationfourdanterieux@gmail.com

LES CONSCRITS

Yohan CARNEIRO DE SOUSA
conscritsnebouzat@gmail.com

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Emilie ROCHEZ
06.98.05.46.91
ape.nebouzat@gmail.com

CLUB CANIN DE RECHERCHE

Utilitaire des Dômes
Jean-Bernard MOINGS
04.73.87.17.75

VOLC'ENDURANCE

Mathieu FAURE
07.86.80.87.92
volc.endurance@gmail.com

dômes SANCY FOOT

Laurent OLEOTTO
07.78.63.38.30
laurentoleotto@yahoo.fr

RUGBY CLUB dômes SIOULE

J. François ANDANSON
06.73.49.40.24
rugby.dome-sioule@orange.fr

JUDO CLUB DES PUYs

Lionel MALHOUITRE
judoclubdespuys@gmail.com

SPORTS VOLCANS

Le tournoi de baby-foot fut un succès avec 38 équipes inscrites ; merci aux participants, aux prêteurs de baby-foot et aux transporteurs. La Ronde des Puys cette année a été baignée de soleil avec 192 participants Merci à eux.

La Marche des Puys a eu un grand succès avec 378 marcheurs, 1000€ de bénéfice donnés à la MFR de Vernines. Merci aux participants et aux bénévoles.

Les Randonneurs sont partis en Week end dans un gîte à St Rome de Dolan, la marche du 2ème jour s'est clôturée par une baignade des plus rafraichissante pour les 21 randonneurs dans le Tarn. Le Pilate compte 58 adhérents, l'association va investir dans du nouveau matériel :12 Pilates roller.

Cette année nous accueillons la section Tennis de table.



Dates des prochaines manifestations

Tournoi baby-foot : 2 mars 2024

Le Trail : 7 avril 2024

La Ronde des Puys : 30 juin 2024

La Marche des Puys : 20 octobre 2024

A vos agendas amicalement Sport Volcans

SECTION TENNIS DE TABLE

Les premiers pas de la section tennis de table, ouverte à Nébouzat début septembre 2023, sont très encourageants. Nous sommes actuellement 27 licenciés dont 17 joueurs de la communauté de communes Dômes Sancy Artense.

L'équipe fanion évolue au plus haut niveau départemental, l'équipe 2 est en départemental 3 et nous avons pu inscrire une 3ème équipe en départemental 5. 12 jeunes assidus aux entraînements du mercredi de 17 h à 19 h font des progrès remarquables, certains ont commencé les compétitions dans leurs catégories d'âge et tous vont participer à des compétitions en individuel et par équipes.

Les 10 compétitions restantes de championnat adulte ont débuté à la salle de sports à Nébouzat à partir de 20 h 30 les vendredis 17 et 27 novembre et 8 décembre. Reprise les 19 janvier, 2 et 9 février, 8 et 15 mars, 12 avril et 3 mai 2024. Samedi 4 novembre, lors du passage de la flamme des jeux 2024 sur notre commune, beaucoup (de tous âges) ont pris l'initiative de jouer au tennis de table. Bravo à eux et merci aux bénévoles qui ont mis cette activité en place.

N'hésitez pas à vous inscrire à l'épreuve tennis de table des jeux (pour tous niveaux) qui se déroulera courant juin 2024, inscriptions ouvertes jusqu'à fin avril en ligne sur le site www.jeux2024dsa.fr



HORAIRES ENTRAÎNEMENTS : mercredi de 17h à 19h pour les jeunes de 7 à 17 ans, mercredi et vendredi à partir de 19 h à la salle des sports, 52 rue des Amoureux à Nébouzat. N'hésitez pas à venir un essai gratuit.

Contactez : Jean VERNET 06.73.35.16.70 ou Jean-Luc PERSIL 06.30.06.59.63

Site du club : <http://svttnebouzat.canalblog.com/>

Les CONSCRITS

Cette année a eu lieu la traditionnelle fête patronale de la Saint-Georges qui a permis de réunir un grand nombre de personnes, avec un apéro concert le vendredi, le bal des conscrits le samedi et pour finir un repas le dimanche.

Nous tenons à remercier tous ceux qui ont répondu présents durant le week-end qui a permis à tout le monde de passer un bon moment. Nous remercions également les habitants de Nébouzat de nous avoir accueillis durant les aubades.

Nous espérons vous retrouver toujours aussi nombreux en 2024, pour les événements à venir, avec les nouveaux conscrits 2005-2006.



Président : Yohan CARNEIRO DE SOUSA

Vice-Président : Martin ROUGIER

Trésorière : Loanne FAURE

Secrétaire : Quentin LAFARGE

CLUB des dômes

Le Club des Dômes agit au quotidien pour créer du lien social et faire en sorte que le lieu de vie de ses adhérents soit animé et riche de rencontres, d'échanges, de partage en participant aux différentes activités proposées (gym, country, marche, arts créatifs, jeux de société, sorties).

Favoriser le bien vieillir, rompre l'isolement est l'objectif du Club des Dômes.



Si vous souhaitez nous rejoindre, merci de prendre contact avec le président Paul Tournadre au 04.73.87.16.06 ou 06.85.20.81.74.

La gigeole



En juin 2023, vous avez eu l'occasion de vous retrouver autour d'un évènement festif et traditionnel, avec le grand retour du tir à la corde, qui a vu s'affronter une dizaine d'équipes. Nous souhaitons particulièrement remercier les bénévoles de la Gigeole ainsi que ceux des autres associations, et notamment ceux des fours à pain, avec lesquels nous avons une nouvelle fois travaillé pour vous servir un repas auvergnat cuit au sein des fours de la commune.

Notre évènement sera reconduit le 8 juin 2024, vous pouvez d'ores et déjà réserver la date pour participer à la fameuse épreuve du tir à la corde, et pour vous retrouver autour d'un évènement festif !

Merci à tous et à l'année prochaine.

TROUPE DE THÉÂTRE TRUC'MUCH

La troupe est heureuse du succès du spectacle 2023 et vous remercie de votre présence.

L'atelier théâtre a repris ses activités depuis le mois de septembre. Enfants, ados et adultes se retrouvent les vendredis soirs avec beaucoup de plaisir.

Les comédiens vous donnent rendez-vous les 23 et 24 mars 2024 pour vous présenter leur nouveau spectacle.

Vous pourrez rencontrer des lutins, des drôles de cloches, découvrir un restaurant peu recommandable ou encore un clan de célibataires en collocation !



Nous vous attendons nombreux et d'ici là toute la troupe vous adresse ses meilleurs vœux pour 2024 !

basket LOISIRS

Basket loisirs a clôturé la saison 2022-2023 par un bon repas et a repris tous les mardis à 20h30 à la salle des sports de Nébouzat.

Toutes les personnes intéressées par le basket sous forme de loisir sont cordialement invitées.

Pas d'inscription en compétition, ouvert aux hommes et femmes de tout niveau pour se divertir et concilier bonne forme physique et convivialité.

Renseignements au 06 69 73 57 64
ou au 04 73 87 14 07



FOUR DE LA BUGHE

L'année 2023 au Four de la Bughe :

- La vente de la tripe au mois de Mai a encore été un réel succès, les membres du Four de la Bughe remercient tous les participants pour leur investissement.
- Le repas du Four au mois de Juillet a réuni une soixantaine de personnes qui ont partagé ce moment de convivialité.
- Aux Bramauds pour le passage du tour de France un rassemblement du voisinage a permis un moment agréable et d'échange.

L'année 2024 au Four de la Bughe :

- La vente de la Tripe se déroulera le 28 avril et les préparatifs le 27 avril 2024.
- Pour la fête de la Musique le vendredi 21 juin 2024, Nouveauté 2024 - une ambiance guinguette au four de la Bughe avec buvette et restauration. Ambiance assurée.
- Le repas du Four sera le 7 juillet 2024, les préparatifs se feront le 6 juillet 2024.



SECTION nbz trail

Associer convivialité et pratique de la course à pied, tel est l'objectif du groupe NBZ Trail.

Des valeurs appréciées et qui renforcent la réputation de notre groupe composé à ce jour de 50 membres, habitant à Nébouzat mais aussi d'autres communes de notre territoire.

Chaque semaine, 2 créneaux d'entraînement sont programmés en fonction des envies et disponibilités de chacun : mercredi (entraînement spécifique), samedi (sortie 1 heure / 1 heure 30).

Vous avez envie de retrouver la forme et/ou de ne plus courir seul(e) ?

N'hésitez pas à nous rejoindre. Ce groupe est ouvert à tous, quel que soit votre niveau.

Nous vous donnons rendez-vous le dimanche 7 avril pour le TRAIL NBZ 2024.

Vous pouvez d'ores et déjà bloquer votre agenda soit pour courir, supporter, manger, discuter, rire... bref passer un excellent moment en famille ou entre ami(e)s juste à côté de chez vous !

Au programme de cette 4^e édition :

- 3 courses trail : 29 km, 15 km et 10 km
- Course enfants de 6 à 10 ans
- Repas auvergnat (uniquement sur réservation avant le 26 mars 2023)

Pour plus d'informations :

Contact : Francis BREUIL-BOSDURE au 06 36 57 97 93

Email : contact@nebouzat-trail.fr

Suivez toute notre actualité sur Facebook ou Instagram :

@nbztrail

www.nebouzat-trail.fr



éCOLE de PATOIS

Les cours de patois ont repris depuis le 16 octobre. Ils se déroulent dans la petite salle des associations un lundi sur trois à 20h30.

L'école est ouverte à tous, n'hésitez pas à venir faire un petit tour !

Les prochaines dates sont : 8 janvier, 29 janvier, 19 février, 11 mars et 1er avril. La saison se terminera autour d'un bon repas le 22 avril.

«Leu patoisian vou diezou bouenea nadea é bouenea sandea»

Les patoisants vous disent bonne année et bonne santé

Les jeux 2024 dômes sancy artense

L'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques en France est un événement unique, une opportunité exceptionnelle à saisir pour faire vivre dans notre territoire rural Dômes Sancy Artense les bienfaits de la pratique sportive et les valeurs du sport.

Les Jeux 2024 Dômes Sancy Artense se dérouleront du 1^{er} juin au 29 juin 2024 au cœur de notre Communauté de Communes, labélisée Terre de Jeux 2024, composée de 27 communes / 13 000 habitants.

Une participation 100 % GRATUITE ouverte à tous les habitants, professionnels et/ou adhérents associations de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense.

Un **événement inter-bourgs** qui se veut avant tout fédérateur de notre territoire, dans un esprit de convivialité et de fraternité intercommunale, qui a pour objectifs :

- Développer le sentiment d'appartenance à l'échelle communale et intercommunale
- Déployer un héritage fort et plein de sens où nombre de nos habitants intergénération découvriront les bienfaits de la pratique sportive et ludique sur la santé bien-être
- Favoriser la pratique sportive du plus grand nombre pour accompagner le développement de nos clubs sportifs
- Promouvoir notre territoire et son investissement dans les équipements sportifs.
- Porter un événement intergénérationnel afin de rassembler le maximum de participants ;
- Mobiliser les acteurs locaux autour d'un projet intercommunal (collectivités, artisans, producteurs locaux, entreprises...)
- Véhiculer une image dynamique de notre territoire
- Stimuler l'économie locale

Renouer avec **LES JEUX traditionnels** du territoire

avec des jeux pratiqués lors des inter-bourgs : le lancer de botte de foin, le tir à la corde, la belote, le Ball trap.

des jeux inclusifs

pour offrir la possibilité à chaque habitant du territoire quel que soit leur capacité à participer aux Jeux 2024 DSA et pour **sensibiliser au handicap** en proposant des épreuves inclusives où les participants «valides» vivront l'épreuve adaptée (ex. rugby fauteuil, pétanque fauteuil, sprint malvoyant).





passage de La flamme à Nébouzat

Le déroulement des épreuves

Un maximum d'habitants est invité à représenter son village lors des différentes épreuves (1 ou plusieurs épreuves au choix).

31 ÉPREUVES

Médailles sur la base des résultats sportifs

	Disciplines	Disciplines inclusives
COLLECTIVES	Football (tournoi sixte) / Rugby à 5 Basket 3x3 / Handball 4x4 / Volleyball 3x3	Rugby fauteuil Basket Fauteuil
ATHLÉTIQUES	Sprint / Relais intergénérationnel	Sprint malvoyant
PLEINE NATURE	Trail / VTT / Course d'orientation	Trail joëlette
COMBINÉES	Triathlon / Biathlon ski roues + tir Biathlon Course + tir	
JEUX TRADITIONNELS	Lancer de bottes / Tir à la corde / Belote	
TECHNIQUES	Tir à l'arc / Ball trap / Pétanque (triplette) / Escalade	Pétanque fauteuil
RAQUETTES	Tennis / Tennis de table / Badminton	Tennis de table
COMBATS	Escrime / Karaté / Judo / Boxe	

2 EPREUVES PARTICIPATIVES ouvertes à tous

Classement des communes basé sur le nombre de participants au prorata du nombre d'habitants

- **Cyclotourisme** : vélo/VTT classique ou électrique
- **Marche** :

Retrouvez toutes les informations sur le site : <https://jeux2024dsa.fr/>

PLANNING

2023	2024							
Déc.	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin		
	Pré-inscriptions sur le site : https://jeux2024dsa.fr/			Inscriptions sur le site : https://jeux2024dsa.fr/		01/06 : Cérémonie ouverture Lac Guéry	Du 01/06 au 29/06 : Epreuves	29/06 : Cérémonie de clôture La Stèle

Suivez l'actualité sur la page Facebook : **Jeux 2024 Dômes-Sancy-Artense**
 Pour plus d'informations contactez-nous par mail : contact@jeux2024dsa.fr



URBANISME 2023

Arrêté au 19 décembre 2023

autorisation de travaux : 4

Avant de commencer des travaux de construction ou d'aménagement d'un établissement recevant du public (ERP), avant son ouverture ou en cours d'exploitation, le propriétaire (ou son mandataire) doit demander une autorisation de travaux (AT) au maire avec présentation d'un dossier



certificat d'urbanisme : 52

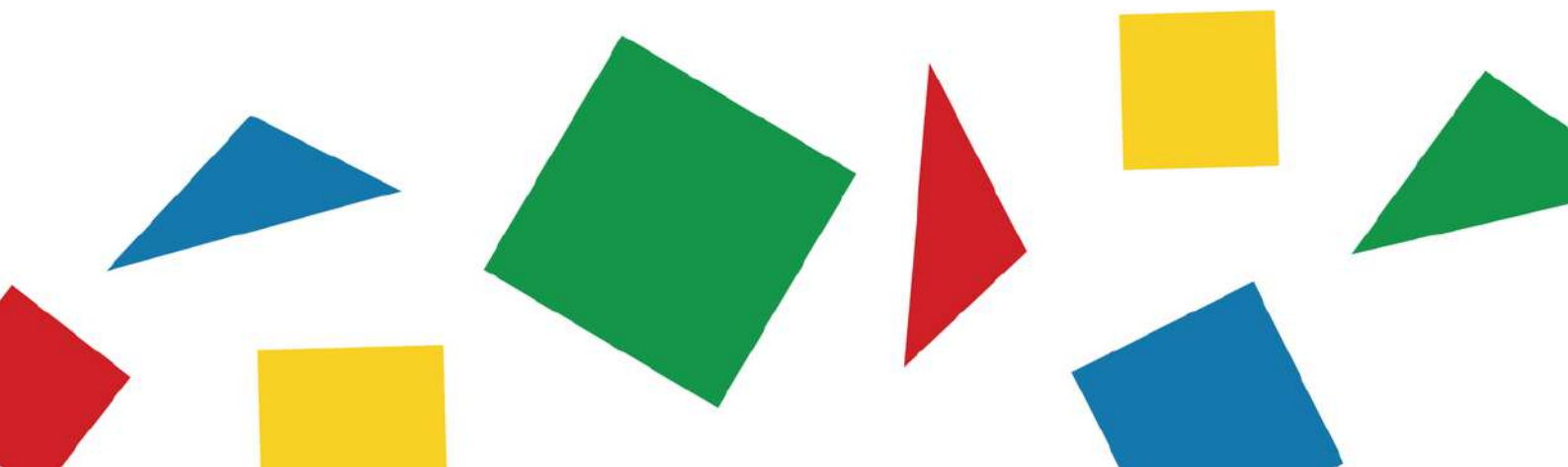
Permet de connaître le droit de l'urbanisme applicable à un terrain donné et de savoir si l'opération projetée est réalisable.

déclaration de travaux : 26

La déclaration préalable est une autorisation d'urbanisme obligatoire avant la réalisation de certains travaux pour lesquels il n'y a pas à demander un permis de construire.

permis de construire : 13

- SCI BOUCHERET – Les Quatre routes – Construction carrosserie & peinture
- JANIN Anthony & MONNET Nathalie – Impasse du Monte – Réhabilitation bâtiments existants
- LAFONT Pierre & PEYRARD Coralie – Rue de la Chapelle – Construction maison habitation
- DE CARVALHO Mike ; BUGUELLOU Alice – Chemin des Fouesses - Construction maison habitation
- MIZEN Isabelle – Rue des Agoux – Construction carport
- MARTIN Christian – Rue Charles de Gaulle – Rénovation et modification garage
- Commune de NEBOUZAT – Impasse de l'Ecole – Construction maison de santé
- BATISTA Fernando – Allée du Château – Construction maison type chalet
- BLANCHARD Bernard – Rue de Mursin – Abri non clos pour stockage bois
- BATISTA Manon & DELBREIL Benjamin – Rue de la Clidère - Construction maison habitation
- COMMUNAUTE DE COMMUNES – Rue des Amoureux – Construction d'une crèche en extension du centre de loisirs
- PEYRARD Maxime et Louise – Rue du Vernadeix – Agrandissement maison habitation



état civil

Arrêté au 19 décembre 2023

Les naissances



1 er février : Louis LACOURT, fils de

Quentin LACOURT et Charlotte BRUTUS, *Rue des Trois Bergers à Récoleine*

27 février : Eléna PICARLE, fille de

Sylvain PICARLE et Eugénie MOUTARDE, *Rue du Vernadeix à Antérioux*

18 mars : Martin FRAYSSE, fils de

Ugo FRAYSSE et Clémence DEFOIS, *Rue de la Combas à Antérioux*

13 juillet : Anna PRETRE, fille de

Guillaume PRETRE et Mégane LAPALUS, *Rue du Pradat*

6 novembre : Céleste BONNEFOY, fille de

Edouard BONNEFOY et Sabrina BERTRAND, *Rue de la Côte*

Les mariages

6 mai : Louise BALLET et Maxime PEYRARD

Chemin du Fouilloux - Récoleine

16 septembre : Charlotte MANGOT et Stéphane CHAMBON

Rue du Pradat



Les décès



13 février : Jean-Claude ONDET à 75 ans, *Rue du Calvaire*

2 mars : Luc DEFEMME à 62 ans, *Rue du Calvaire*

4 mars : Jean VALENTE à 66 ans, *Place Saint Georges*

6 avril : Mireille BATISSE épouse CHASSEFEYRE à 61 ans

Route de la Moréno - Les Bramauds

11 juillet : Eugénie LARMIGNAT veuve MESNARD à 112 ans, *Récoleine*

28 septembre : Rolande CHASSAING épouse PLANE à 87 ans

Rue des Charmeix - Les Quatre Routes

6 octobre : Marcel SERVIER à 92 ans, *Route de Pradines - Pont-des-Eaux*

11 octobre : Joseph BONHOMME à 88 ans, *Rue du Col*

2 décembre : Léopold CAUX à 98 ans, *Clermont-Ferrand*

nécrologie

Madame Eugénie Marguerite LARMIGNAT, doyenne de notre commune nous a quittés le 11 juillet 2023, dans l'année de ses 112 printemps. Née le 9 février 1911 à Châteauroux, petite dernière d'une fratrie de onze enfants. Elle y avait fondé sa famille et travaillé comme secrétaire de direction dans plusieurs entreprises.

C'est en 1997 qu'elle rejoint Récoleine pour vivre auprès de sa petite fille Béatrice DUC.

En 2011, Alain MERCIER accompagné de membres du conseil municipal et du CCAS a accepté l'invitation de Béatrice pour souffler les 100 bougies de sa grand-mère. Mme Larmignat se fit une joie de relater les moments marquants de sa longue vie, de dévoiler ses passions telles que la musique, la lecture ou le jardinage et sa devise « famille, travail, maison ».

Nous adressons nos sincères condoléances à sa famille, en particulier à Béatrice.

agenda 2024

12 JANVIER 20 JANVIER	Vœux du maire à 19 heures Assemblée Générale Club des Dômes
10 au 18 FÉVRIER	Collecte au profit des restos du coeur
2 MARS 23-24 MARS	Babyfoot organisé par Sport Volcans Théâtre avec Truc'Much
7 AVRIL 19-20-21 AVRIL 28 AVRIL	Trail avec NBZ Fête patronale avec les conscrits Vente de tripes au four de la Bughe
4 mai 8 mai	Carnaval avec l'APE Célébration de l'Armistice de 1945
1 ER ET 2 JUIN 1 ER AU 30 JUIN	Spectacle de danse avec VIREVOLTE Jeux 2024 Dômes Sancy Artense
7 JUIN 8 JUIN 21 JUIN 28 JUIN 30 JUIN 30 JUIN	Concert – World Folk Blues de Jason Mist Journée festive avec tir à la corde avec La Gigeole Soirée guinguette au four de la Bughe Kermesse de l'école Rando VTT avec Sport Volcans Assemblée Générale de la chasse
7 JUILLET 7 JUILLET 9 JUILLET	Apéro pizza four de la Chanvrière (réservé adhérents) Repas au four de la Bughe (réservé adhérents) DON DU SANG de 16h à 19h
17 AOÛT	Concours de pétanque de la chasse
1 ER SEPTEMBRE 1 ER SEPTEMBRE	Apéro pizza four de la Chanvrière (réservé adhérents) Repas four d'Antérioux (réservé adhérents)
20 OCTOBRE	Marche des Puy avec Sport Volcans
11 NOVEMBRE	Commémoration de l'armistice de 1918
30 DÉCEMBRE	DON DU SANG de 9h à 12h

